

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le 29 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, P. Cormier, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, A. Buzaré, JJ. Marteil, L. Monnerie, G. Thiery, L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, AM Garangé, C. Jourdain, MF Guillemot, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, L. Detrez, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud Conseillers municipaux

Absents excusés :

Marie-Madeleine Prévost qui a donné procuration à Marie-Christine Couf

Sonia Caroff « « à Anne-Maud Goujon

Pierrick Le Dro « « à Caroline Pecchia

Patrick Guilbaudeau « « à François Aubertin

Marylise Foidart « « à Françoise Ballester

Secrétaire : Françoise Ballester

Date de la convocation : 21 Novembre 2016

Date de l'affichage : 23 Novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

**2016\_119 : Désaffectation de la parcelle CW 281p**

*Rapporteur : G. Thiery*

Par délibération du 31 mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'une partie de la parcelle cadastrée CW 281, sans le bassin d'orage, pour la somme de 250 000 € net vendeur à la SNC IMMOBRA (ou toute société du groupe Belambra), la parcelle CW 281 devant faire l'objet d'une division parcellaire afin que le bassin d'orage restant appartenir à la commune soit exclu de la vente à intervenir.

Ce terrain est grevé d'une servitude de passage pour les piétons du hameau des mégalithes et pour l'accès aux réseaux EU, EP ainsi qu'au bassin d'orage.

Le notaire de Belambra a jugé nécessaire de mettre en place une procédure de déclassement du terrain.

Celui-ci a donc été clôturé en vue de le soustraire à l'usage du public, afin de constater sa désaffectation puis de le déclasser.

La surface cédée est de 23 176 m<sup>2</sup> avec une servitude de passage des piétons, vélos et accès aux réseaux EU, EP et au bassin d'orage couvrant une surface de 2 570 m<sup>2</sup> environ, la surface conservée par la commune est de 2 698 m<sup>2</sup> (bassin d'orage et ses abords).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2016 autorisant notamment la vente d'une partie de la parcelle cadastrée aujourd'hui CW 281 sans le bassin d'orage, pour la somme de 250 000 € net vendeur à la SNC IMMOBRA (ou toute société du groupe Belambra) ;

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 18 octobre 2016 ;

VU le rapport de constatation, n°51/2016, établi le 18/11/2016 par le brigadier-chef principal de la Police Municipale de Guidel, certifiant avoir constaté la clôture du terrain le 12/10/2016 et sa non affectation à l'usage direct du public depuis cette date ;

CONSIDÉRANT que la désaffectation de ce terrain est effectuée en vue de son déclassement puis de sa cession au bénéfice de la SNC IMMOBRA (ou toute société du groupe Belambra);

**DÉCIDE** de désaffecter une partie de la parcelle cadastrée CW 281, représentant une surface de 23 176 m<sup>2</sup> environ, et son non usage actuel.

**Adopté par 28 voix pour et 5 voix contre (M. David, L. Detrez, R. Henault, PY Le Grogneq, M. Le Teuff).**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 30 Novembre 2016  
Le Maire,  
François AUBERTIN

